



IPARRALDEKO
CONSERVATOIRE
KONTSER MAURICE
BATORIOA RAVEL
PAYS
BASQUE

PREMIERS PAS AU CONSERVATOIRE

MUSIQUE - DANSE - THÉÂTRE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
1. L'ORGANISATION DES ÉTUDES	4
A. LE PARCOURS MUSIQUE	4
CYCLE INITIATION :	4
- En CP : Parcours Initiation Musique et Danse	4
- En CE1 ou CE2 : Parcours Préparatoire au CYCLE 1 Musique	4
CYCLE 1 :	4
- Dès le CE1, CE2 ou CM1 : Parcours Gruppetto	4
- En CE2, CM1 : Parcours traditionnel : 1C1, 1C2, 1C3	4
PARCOURS « MUSIQUE SUR PROJET »	5
- Du CM2 à la 4 ^{ème} : Parcours Grands Débutants	5
- À partir de 14 ans : Parcours Formation Musicale « Ados-Adultes »	5
DÉBUTER UN INSTRUMENT	6
- Les études musicales au Conservatoire	6
- Le choix d'un instrument	6
- Les débuts à l'instrument	6
- La période probatoire	6
B. LE PARCOURS DANSE	8
CYCLE INITIATION :	8
- En CP : Parcours Initiation Musique et Danse	8
- En CE1 : Parcours Préparatoire au CYCLE 1 Danse	8
CYCLE 1 :	8
- À partir du CE2 : Parcours danse classique ou danse contemporaine	8
MODULE ZABALA	8
- Élèves ayant une pratique de la danse basque d'au moins 3 ans	8
C. LE PARCOURS THÉÂTRE	10
LA DECOUVERTE DU THÉÂTRE :	10
- De 11 ans à 14 ans : Atelier INITIATION :	10
L'ENSEIGNEMENT INITIAL DU THÉÂTRE - à partir de 15 ans :	10
- CYCLE 1 - DÉTERMINATION	10
- CYCLE 2 - ENSEIGNEMENT DES BASES	10
- CYCLE 3 - Post-lycée - APPROFONDISSEMENT :	10
L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DU THÉÂTRE :	11
- CYCLE SPÉCIALISÉ - Post-lycée :	11
PRATIQUE AMATEUR ADULTE :	11
2. LES INSCRIPTIONS	12
A. NOUVEL ÉLÈVE DÉBUTANT MUSIQUE ou DANSE	12
B. NOUVEL ÉLÈVE THÉÂTRE	12
C. NOUVEL ÉLÈVE NON DÉBUTANT	12
D. ÉLÈVE DÉJÀ INSCRIT AU CONSERVATOIRE	13
3. L'APEC – Association des Parents d'Elèves du Conservatoire	13
4. CONTACTS	14

PRÉAMBULE

Le Conservatoire Maurice Ravel est labellisé par l'État « Conservatoire à Rayonnement Régional », gage de qualification des enseignants et de qualité de la formation dispensée.

Le Conservatoire Maurice Ravel - Pays Basque répartit son enseignement sur 3 sites : à Bayonne, Biarritz et Hendaye permettant ainsi à plus de 1700 élèves de bénéficier d'un apprentissage artistique.

Le conservatoire a pour mission l'enseignement de la Danse, de la Musique et du Théâtre. La formation initiale proposée permet de devenir un amateur éclairé ou d'aller vers un parcours professionnel. Cet enseignement, toujours pluridisciplinaire, est indissociable du spectacle vivant. Les élèves participent tout au long de leurs parcours à des rendez-vous d'artistes et se produisent dans de nombreux événements.

Les parcours sont variés et permettent de répondre à différentes demandes de formation artistiques, en fonction des âges et des projets. Ils ne sont pas obligatoirement diplômants.

Nos parcours sont divisés en cycles qui diffèrent selon les disciplines danse, musique ou théâtre :

- Le Cycle initiation Musique et Danse débute au CP, pour le théâtre il débute en 6^{ème}.
- Le premier cycle, nommé 1C et suivi du nombre d'années dans le cycle, de 1C1 à 1C5 selon les disciplines, correspondant approximativement en musique et en danse à l'école primaire. Pour le théâtre, le premier cycle correspond au collège et dure de 1 à 2 ans.
- Le deuxième cycle nommé 2C et suivi du nombre d'années dans le cycle, de 2C1 à 2C5 correspond approximativement en musique et en danse au collège. Pour le théâtre, le deuxième cycle correspond au collège et/ou au lycée et dure 2 ans.
- Le troisième cycle nommé 3C et suivi du nombre d'années dans le cycle, de 3C1 à 3C3, correspond approximativement en musique et en danse au lycée. Pour le théâtre, le troisième cycle correspond aux étudiants et dure 2 ans.
- Le « Cycle Spécialisé » (CS) et le cycle « Classes Préparant à l'Enseignement Supérieur » (CPES), selon les disciplines, correspondant au lycéens et étudiants ayant un projet professionnel et/ou souhaitant intégrer des Conservatoires Nationaux, Pôles d'enseignement Supérieurs...

1. L'ORGANISATION DES ÉTUDES

A. LE PARCOURS MUSIQUE

CYCLE INITIATION :

- **En CP : Parcours Initiation Musique et Danse**
1H MUSIQUE ET DANSE / SEMAINE

L'accès au Conservatoire débute pour les enfants scolarisés en classe de CP.

Cette première année propose une initiation commune, musique et danse.

Le cours d'initiation vise à développer chez l'enfant des capacités musicales et corporelles, situées dans la transition entre le monde sensoriel et le domaine de l'apprentissage. L'objectif de cette période est l'éveil de la perception, de la créativité, et de la sensibilité artistique.

Cette pédagogie permet de développer les aptitudes nécessaires à l'apprentissage des activités artistiques au conservatoire

- **En CE1 ou CE2 : Parcours Préparatoire au CYCLE 1 Musique**
1H DE FORMATION MUSICALE + 45 MIN CHANT CHORAL / SEMAINE

En PréC1, les enfants débutent un apprentissage musical axé sur le chant choral et la Formation musicale (écouter, comprendre, chanter en collectif)

CYCLE 1 :

- **Dès le CE1, CE2 ou CM1 : Parcours Gruppetto**

Ce dispositif a pour but de proposer une approche collective de la musique par la pratique instrumentale dans l'ensemble des cours du cycle 1 (4 ans).

L'instrument choisi dès la première année est le pivot de la découverte musicale. Cet apprentissage musical se fait toujours en lien avec l'instrument dès le premier cours proposé et toujours en cours collectif (voir fiche détaillée disponible sur le site du Conservatoire).

- **En CE2, CM1 : Parcours traditionnel : 1C1, 1C2, 1C3**
1H de FORMATION MUSICALE + 45 MIN CHANT CHORAL (facultatif) / SEMAINE

Lieu d'échanges interdisciplinaires, la Formation Musicale donne aux élèves les moyens d'être autonomes vis à vis d'une œuvre musicale tant au niveau de la lecture que de l'écoute. Elle permet de chanter, de déchiffrer et de comprendre une partition, d'analyser auditivement une œuvre entendue.

PARCOURS « MUSIQUE SUR PROJET »

- **Du CM2 à la 4^{ème} : Parcours Grands Débutants**
2H de FORMATION MUSICALE + 30 MIN INSTRUMENT / SEMAINE

❶ **Les cours sont dispensés sur le site de Bayonne**

Pour les enfants en CM2, 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} (âgés de 10 à 14 ans) n'ayant jamais pratiqué la musique. Ce cursus a pour but de donner accès aux premiers apprentissages musicaux de manière accélérée dans une approche collective de la musique et par une pratique instrumentale dans l'ensemble des cours proposés dès la première année.

Les élèves sont reçus lors d'un entretien personnalisé au cours duquel l'élève pourra faire part de son choix d'instrument (à l'exception du piano, de la guitare et de la flûte traversière)

- **À partir de 14 ans : Parcours Formation Musicale « Ados-Adultes »**
1H15 à 1H30 FORMATION MUSICALE / SEMAINE

❶ **Les cours sont dispensés sur le site de Bayonne**

Le dispositif de « Formation Musicale Ados-Adultes » est ouvert aux élèves, à partir de 14 ans, ayant un projet musical.

A l'inscription, une fiche projet sera remplie par l'élève pour avis de l'équipe pédagogique. Les candidatures seront alors étudiées en fonction des places disponibles et du projet musical de l'élève.

- Elèves adolescents ou adultes issus de la classe de chant n'ayant pas de notion en solfège
- Elèves à partir de 14 ans (4^{ème}) désirant pratiquer la musique au conservatoire avec ou sans demande instrumentale (hors Guitare, Percussions, Flûte traversière).
- Elèves étudiants issus de la FAC inscrit à l'UE ou l'UECF musique

Ce dispositif permet, sur avis de l'équipe pédagogique, de rejoindre un cursus de Formation Musicale traditionnelle.

DÉBUTER UN INSTRUMENT

- Les études musicales au Conservatoire

La pratique d'un instrument est la finalité principale des études au Conservatoire. Il est indispensable que cette pratique se fasse dans le cadre des cours du Conservatoire car c'est au travers d'une scolarité complète (instrument, formation musicale, orchestre, ensembles ou musique d'ensembles...) qu'un enfant a accès aux fruits et aux plaisirs d'une pratique musicale épanouie.

- Le choix d'un instrument

Pour un enfant, choisir son instrument est un moment très important... Pour certains enfants, c'est un coup de foudre : rien ne pourra les faire changer d'avis ! Pour d'autres, c'est sur un coup de tête : un enfant choisira le violon parce que son meilleur copain l'a choisi. Pour d'autres encore, cela paraît sans importance : le hautbois ou la contrebasse, peu importe du moment qu'il s'agit de faire de la musique !

L'équipe pédagogique du Conservatoire souhaite accompagner au mieux les enfants et leurs parents dans ce choix personnalisé.

Il est important que ce choix soit celui de l'enfant et non celui de ses parents. Attention aux préjugés qui font que l'on aura toujours tendance à se tourner vers des instruments plus connus (piano, guitare, percussion...) alors que tous les autres, à condition de les connaître, permettent également un plein épanouissement musical.

- Les débuts à l'instrument

Le choix d'un instrument se prépare en amont, notamment durant l'Initiation Musique et Danse (IMD) au Conservatoire.

Le cursus Gruppetto permet de débiter l'apprentissage instrumental dès la première année à l'issue de l'Initiation Musique et Danse (IMD).

Débiter la pratique d'un instrument en « Probatoire » n'est pas un « essai », mais le début d'un apprentissage instrumental.

L'orientation des enfants, la préparation et l'accompagnement de leur choix instrumental se font lors des **Ateliers de Découverte Instrumentale (ADI)** pendant l'année.

- La période probatoire

A leur entrée dans la classe d'instrument, les enfants sont intégrés en probatoire instrumental et font l'objet d'une attention particulière.

Le temps du probatoire est d'abord un temps de découverte, de dialogue et de réorientation rapide si besoin.

Au cours de la première année, un « **rendez-vous probatoire** » est l'occasion de faire le point entre le professeur, la Direction et les parents pour échanger sur les premiers apprentissages de l'enfant. La période probatoire prend fin et l'enfant est définitivement admis en premier cycle.

			COURS INDIVIDUEL D'INSTRUMENT	COURS DE FORMATION MUSICALE	PRATIQUE COLLECTIVE	MODULES COMPLEMENTAIRES
À partir de 6 ans - CP	INITIATION MUSIQUE et DANSE	IMD			1h par semaine : ½h d'initiation danse ½h d'initiation musique	
À partir de 7 ans	GRUPPETTO	Cycle1 (4ans)	1h à 1h15 par semaine	1 h par semaine	30 min à 45 min par semaine	
À 7 ans - CE1	INITIATION	PRÉ C1		1 h par semaine	45 min de chant choral	
De 8 ans à 10 ans	CYCLE 1	1 ^{ère} année - 1C1	30 min par semaine (facultatif)	1 h par semaine	45 min à 1h30 par semaine : chant choral (facultatif), orchestre, ensembles, harmonie junior...	
		2 ^{ème} année - 1C2	30 min par semaine	1 h par semaine	1h à 1h30 par semaine : chant choral (facultatif), orchestre, ensembles, harmonie junior...	
		3 ^{ème} année - 1C3				
De 11 ans à 14 ans	CYCLE 2	1 ^{ère} année - 2C1	45 min par semaine	1 h par semaine	1h30 par semaine : musique de chambre, orchestre, harmonie, ensembles...	
		2 ^{ème} année - 2C2		1 h30 par semaine		
		3 ^{ème} année - 2C3				
		4 ^{ème} année - 2C4				
À partir de 15 ans	CYCLE 3	1 ^{ère} année - 3C1	1h par semaine	1 h par semaine	1h30 par semaine : musique de chambre, orchestre, harmonie, ensembles...	2 modules complémentaires à choisir en début d'année en concertation avec l'enseignant d'instrument
		2 ^{ème} année - 3C2				
		3 ^{ème} année - 3C3				
À partir de 15 ans	Cycle à Orientation Professionnelle	COP Durée : de 2 à 4 ans	1h par semaine	Modules d'analyse et de culture musicale	Module de pratique : musique de chambre, harmonie, accompagnement...	Modules complémentaires au choix

B. LE PARCOURS DANSE

CYCLE INITIATION :

- **En CP : Parcours Initiation Musique et Danse**
1H MUSIQUE ET DANSE / SEMAINE

L'accès au Conservatoire débute pour les enfants scolarisés en classe de CP.

Cette première année propose une initiation commune, musique et danse.

Le cours d'initiation vise à développer chez l'enfant des capacités musicales et corporelles, situées dans la transition entre le monde sensoriel et le domaine de l'apprentissage.

L'objectif de cette période est l'éveil de la perception, de la créativité, et de la sensibilité artistique.

Cette pédagogie est fondamentale et permet de développer les aptitudes nécessaires à l'apprentissage des activités artistiques au conservatoire

- **En CE1 : Parcours Préparatoire au CYCLE 1 Danse**
1H de DANSE / SEMAINE

Cette deuxième année d'initiation poursuit les mêmes objectifs, mais se spécialise et s'affine. Les principaux axes de travail sont l'exploration de l'espace et du temps, la reconnaissance et l'expérimentation ludique d'éléments gestuels simples, la mise en situation chorégraphique, musicale, théâtrale et la découverte du spectacle vivant.

L'enseignement amène progressivement l'élève vers l'apprentissage du premier cycle. Au terme de ce parcours l'élève pourra s'orienter vers un parcours de danse classique ou de danse contemporaine.

CYCLE 1:

- **À partir du CE2 : Parcours danse classique ou danse contemporaine**
 - ① **DANSE CONTEMPORAINE** : Uniquement sur le site de Bayonne
 - ① **DANSE CLASSIQUE** : Uniquement sur les sites de Biarritz et Hendaye

1C1 / CE2 Année 1 : 2 x 1h par semaine

1C2 / CM1 Année 2 : 2 x 1h30 par semaine

1C3 / CM2 Année 3 : 3 x 1h30 par semaine

MODULE ZABALA

- **Élèves ayant une pratique de la danse basque d'au moins 3 ans**

Les élèves reçoivent un enseignement de danse basque dispensé en langue basque, et un enseignement complémentaire de danse contemporaine. L'enseignement en danse basque porte essentiellement sur les danses Souletines et Gipuzkoanes avec également quelques autres techniques et répertoires. Le cours de danse contemporaine favorise la création et l'exploration du mouvement.

① Les élèves qui souhaitent s'inscrire au module Zabala doivent continuer à suivre un enseignement généraliste de danse basque dans leur association de danse ou dans l'un des dispositifs de formation proposés par la fédération IDB.

Pour toute inscription en parcours danse
un certificat médical pour l'année en cours est obligatoire

			COURS DE DANSE DOMINANTE	COURS DE DANSE COMPLÉMENTAIRE	MODULES COMPLÉMENTAIRES
À partir de 6 ans - CP	INITIATION MUSIQUE et DANSE	IMD	1h par semaine : ½h d'initiation danse ½h d'initiation musique		
À 7 ans - CE1	INITIATION	PRÉ C1	1h par semaine		
De 8 ans à 10 ans	CYCLE 1	1 ^{ère} année - 1C1	2 x 1h par semaine		
		2 ^{ème} année - 1C2	2 x 1h30 par semaine		
		3 ^{ème} année - 1C3	2 x 1h30 par semaine	1h30 par semaine	
De 11 ans à 14 ans	CYCLE 2	1 ^{ère} année - 2C1	2 x 2h par semaine	1h30 par semaine	Ateliers ponctuels
		2 ^{ème} année - 2C2			
		3 ^{ème} année - 2C3			
À partir de 15 ans	CYCLE 3	1 ^{ère} année - 3C1	3 x 2h par semaine	1h30 à 2h par semaine	Modules complémentaires à choisir en début d'année en concertation avec les enseignants pour les élèves en Horaires Facilités
		2 ^{ème} année - 3C2			
		3 ^{ème} année - 3C3			
À partir de 15 ans	Cycle Spécialisé	CPES : Classe Préparant à l'Enseignement Supérieur Durée : de 2 à 4 ans	11h à 12h de cours hebdomadaires	2h par semaine	Modules complémentaires obligatoires (Culture chorégraphique, AFCMD, Formation musicale danseur, Grandes classes, nutrition, Gestion du stress, préparation personnalisée aux concours des écoles supérieures...)
	Module ZABALA	Durée : de 1 à 3 ans (avec une pratique antérieure de la danse basque d'au moins 3 ans)	1h30 par semaine	1h30 par semaine	

C. LE PARCOURS THÉÂTRE

Le projet pédagogique du département a pour objectif de transmettre les bases techniques, théoriques et artistiques indispensables à la pratique du jeu théâtral. Il accompagne les élèves vers une autonomie et un épanouissement de leurs choix artistiques, que leur projet de formation réponde à une pratique en amateur (Enseignement initial) ou à une orientation professionnelle (Cycle spécialisé Théâtre).

LA DECOUVERTE DU THÉÂTRE :

- De 11 ans à 14 ans : Atelier INITIATION :
2H / SEMAINE + MODULES « VOIX/CORPS »

L'initiation permet à l'élève de développer sa curiosité et son plaisir du jeu. Accompagné dans son apprentissage de la pratique théâtrale, l'élève prend conscience des premiers enjeux de l'Art Dramatique.

L'ENSEIGNEMENT INITIAL DU THÉÂTRE - à partir de 15 ans :

- CYCLE 1 - DÉTERMINATION
4H30 / SEMAINE + STAGES OBLIGATOIRES

C'est l'enseignement des fondamentaux du théâtre. Le cycle 1 permet à l'élève de mesurer les exigences d'une pratique artistique. Cette approche de l'art théâtral s'appuie sur la nécessité d'une disponibilité corporelle et vocale, l'importance de l'enjeu collectif du jeu dramatique, le dépassement des représentations convenues de cet art et la diversité de son champ d'apprentissage

- CYCLE 2 - ENSEIGNEMENT DES BASES
6H30 / SEMAINE + STAGES OBLIGATOIRES

L'apprentissage de la prise de parole individuelle et collective, une exploration des répertoires, une pratique plus soutenue du jeu théâtral et l'acquisition d'une disponibilité corporelle et vocale permettent une expérimentation du « langage théâtral » associée à une découverte des bases de la culture théâtrale.

- CYCLE 3 - Post-lycée - APPROFONDISSEMENT :
9H / SEMAINE + STAGES OBLIGATOIRES

L'enseignement est fondé sur le développement et l'enrichissement du champ d'expression artistique de chaque élève. Ce cycle met l'accent sur le développement de ses pratiques corporelles et vocales, l'approfondissement de sa culture théâtrale, l'intensification de son travail d'interprétation, et l'apprentissage de l'autonomie, lui permettant de définir son projet, qu'il soit vers une pratique en amateur ou une orientation professionnelle.

Pour toute inscription en parcours théâtre
un certificat médical pour l'année en cours est obligatoire

		THÉÂTRE	PRATIQUES CORPORELLES	PRATIQUE VOCALE	STAGES Obligatoires
11>14 ans	INITIATION	2h / semaine			Modules « Voix/Corps »
À partir de 15 ans	CYCLE 1	3h / semaine	1h30 /sem. En alternance avec « Voix »	1h30 /sem. En alternance avec « Corps »	Stages
	CYCLE 2	5h / semaine	1h30 /sem. En alternance avec « Voix »	1h30 /sem. En alternance avec « Corps »	Stages
Post-lycée	CYCLE 3	6h / semaine + 2h projet CET	1h30 / semaine	1h30 / semaine	Stages

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DU THÉÂTRE :

- **CYCLE SPÉCIALISÉ - Post-lycée :**
20H / SEMAINE + STAGES OBLIGATOIRES

Durée : 2 ans

Les cours sont prévus de 9h30 à 17h du lundi au vendredi (sauf le mercredi)

Ce cycle est accessible à partir de 17 ans.

Le cycle spécialisé théâtre permet de donner les outils nécessaires aux élèves désirant se former dans une dynamique préprofessionnelle, dans la perspective d'une préparation en direction des établissements d'enseignement supérieur, et/ou de l'exercice d'une future activité professionnelle en lien avec le milieu du spectacle vivant.

		THÉÂTRE	PRATIQUES CORPORELLES	PRATIQUE VOCALE	STAGES* Obligatoires
Post-lycée	CYCLE SPÉCIALISÉ	12h / semaine* + 3h / semaine* Culture théâtrale	2h30 / semaine*	2h / semaine*	Stages / Master class Modules spécifiques Ateliers concours

**Sous réserve de modifications*

PRATIQUE AMATEUR ADULTE :

Un Atelier "Pratique Amateur Adulte" de 2h/semaine est proposé en soirée.

2.LES INSCRIPTIONS

A. NOUVEL ÉLÈVE DÉBUTANT MUSIQUE ou DANSE

Les pré-inscriptions se font en ligne sur le site du Conservatoire www.cmdtravel.fr

Du 1^{er} juin au 25 juin 2023

L'inscription définitive, pour être validée, est soumise au versement des droits d'inscription dont le montant est voté chaque année par le conseil d'administration (Guide des tarifs disponible sur le site)

Les horaires des cours de Formation Musicale et des cours collectifs sont déterminés par l'administration pendant l'été et communiqués début septembre par internet dans l'espace famille qui vous aura été attribué.

Les horaires des cours individuels (instrument) sont définis en concertation entre la famille et l'enseignant à la rentrée scolaire, selon les horaires disponibles.

- En théâtre, les tests d'entrée sont obligatoires (organisés début septembre 2023)

B. NOUVEL ÉLÈVE THÉÂTRE

Les tests d'entrée « INITIATION et ENSEIGNEMENT INITIAL » se dérouleront début septembre 2023

Les pré-inscriptions se font en ligne sur le site du Conservatoire www.cmdtravel.fr

Du 1^{er} juin au 25 juin 2023

Les tests d'entrée « CYCLE SPECIALISE » se dérouleront début juillet 2023

Les pré-inscriptions se font en ligne sur le site du Conservatoire www.cmdtravel.fr

Du 24 avril au 26 mai 2023

C. NOUVEL ÉLÈVE NON DÉBUTANT

Les pré-inscriptions se font en ligne sur le site du Conservatoire www.cmdtravel.fr

Du 1^{er} juin au 25 juin 2023

Suite à la pré-inscription les élèves sont convoqués pour une rencontre avec les enseignants :

En danse, les élèves sont évalués lors d'un cours non public pour déterminer le niveau qu'ils pourraient intégrer

En musique, les élèves sont évalués en instrument et en Formation Musicale pour déterminer le niveau qu'ils pourraient intégrer

A l'issue de ces rencontres avec les enseignants et après vérification des places disponibles, un courrier d'admission ou de non admission est adressé aux familles.

① Un élève danseur est non débutant à partir de 8 ans

Les danses classique, contemporaine et jazz sont soumises à la réglementation pour les élèves et les enseignants. La loi du 10 juillet 1989 déclare que pour l'enseignement de la danse classique, de la danse contemporaine et de la danse jazz, les enfants de 6 à 7 ans ne peuvent pratiquer qu'une activité d'initiation. Ces activités ne doivent pas utiliser de techniques propres à la discipline enseignée. Ainsi, l'ensemble des activités pratiquées par les enfants âgés de 4 à 7 ans ne peuvent pas comporter de travail contraignant pour le corps, des extensions excessives ni des articulations forcées.

D. ÉLÈVE DÉJÀ INSCRIT AU CONSERVATOIRE

Les réinscriptions se font en ligne sur le site du Conservatoire www.cmdtravel.fr

Du 2 mai au 31 mai 2023

3. L'APEC – Association des Parents d'Elèves du Conservatoire

L'APEC est un phare dans cet océan d'apprentissages que reçoivent vos enfants, pour vous éclairer, vous écouter et vous accompagner. Devenir membre de cette grande famille c'est apporter à vos enfants un réel soutien et être acteur du devenir du Conservatoire de demain.

L'APEC EN TROIS AXES

Economie, solidarité

- Bourse aux partitions
- Assurance des instruments à des tarifs préférentiels
- Dispositif de prévention et du soin du danseur Kinexpert
- Bourse aux livres et aux vêtements de danse
- Commission des bourses
- Tarifs réduits sur les cartes de la saison de l'Orchestre Symphonique du Pays Basque

Convivialité

- Repas de fin d'année Apec Maurice Ravel
- Permanences
- Organisation de goûters et de repas
- Organisation de la fête de fin d'année

Soutien à l'enseignement artistique

- Participation aux conseils d'administration
- Echanges avec le directeur
- Soutien et accompagnement des projets pédagogiques
- Présence d'un parent observateur à tous les examens

L'APEC est membre de la Fédération Nationale des APEC (FNAPEC), qui défend les intérêts des élèves auprès du Ministère de la Culture et de l'Éducation Nationale. Elle est à l'origine des classes à horaires aménagés, de la mutuelle d'assurance des musiciens et des danseurs, de la création du CNSMD de Lyon.

CONTACTER L'APEC

À BAYONNE :

29 cours du Comte de Cabarrus, 64100 Bayonne / Tél : 05 59 63 54 65

À BIARRITZ :

19 rue Jules Ferry, 64200 Biarritz / Tél : 05 59 24 76 02

Mobile : 06 86 400 400 (Bayonne et Biarritz)

Mail : parentslevesconserv@wanadoo.fr

4. CONTACTS

CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL PAYS BASQUE :

- Site de Bayonne

29 Cours du Comte de Cabarrus - 64100 BAYONNE

Bureau de la Scolarité : Tél : 05.59.31.21.84

Mail : contact@cmt-ravel.fr

- Site de Biarritz

19, rue Jules Ferry - 64200 Biarritz

Tel : 05 59 22 40 91

- Site d'Hendaye

Rue du Théâtre - 64700 Hendaye

Tel : 07 55 59 45 74

